



# Pêche. Les pêcheurs plaisanciers inquiets



Le président Pierre Colin (à gauche) avait invité deux responsables nationaux.

L'Amicale des pêcheurs-plaisanciers de Crozon-Morgat (APPCM) a tenu, samedi, son assemblée générale, salle Kador. Pierre Colin, président, a présenté le rapport d'activité.

L'année a principalement été marquée par les problèmes liés aux nouvelles réglementations concernant la pêche au bar, au nord du 48<sup>e</sup> parallèle et, par conséquent, en baie de Douarnenez. La nouvelle réglementation, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ne permet plus de pêcher un seul bar, quelle que soit sa taille, si ce n'est en « no kill ». Les contacts pris à ce sujet, tant avec le député Richard Ferrand qu'avec Daniel Moysan, président de la Communauté de communes, n'ont pas été jugés concluants. Le président de l'APPCM a placé cette

décision sur le plan économique, puisque les amateurs de cette espèce ne viendront plus pratiquer leur activité dans le secteur. En revanche, les pêcheurs professionnels, quant à eux, ne subissent pas les mêmes contraintes.

À cet égard, Pierre Colin s'est élevé contre les bolincheurs qui, à l'entendre, viennent pêcher en Baie de Douarnenez, notamment, dans des fonds n'excédant pas dix mètres de profondeur. Sur ce sujet, l'APPCM a été auditionnée par le cabinet Veritas.

## Quatre bagues pour le thon rouge

Autre motif de désagrément : la pêche au thon rouge. Quatre bagues seront distribuées seulement. Elles seront utilisées dans un esprit collectif. Les finances, en revanche, sont un motif de satisfaction, même si le nombre d'adhérents (153) est en baisse très peu significative. La cotisation est maintenue à 20 € et il est à noter que l'association ne bénéficie d'aucune subvention.

## 100 000 emplois et 16 milliards de chiffre d'affaires

Par ailleurs, Émile Faucon-Dumont fait son entrée au bureau. Jean Kiffer, président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, accompagné du secrétaire général, Paul Vinay, sont revenus sur les thèmes évoqués par Pierre Colin, non sans avoir rappelé le poids économique et sociétal que représentent la plaisance et la pêche de loisir. Dix millions de personnes seraient concernées, ainsi que 100 000 emplois et 16 milliards de chiffre d'affaires. « La pêche au bar verra, dans un très proche avenir, l'annonce de décisions capitales », a annoncé le président national. Quant au thon, les textes actuels reviennent, concrètement, à n'autoriser qu'un bateau sur six à pratiquer cette activité. Des actions en justice sont envisagées. « Les décisions officielles ont été prises à partir de données erronées », a affirmé Jean Kiffer. Les pêcheurs-plaisanciers seront donc particulièrement attentifs.